

HONORAIRES EN VIGUEUR AU 01/10/2019

VENTE BIENS IMMOBILIERS

0	à	15 000 €	20 %
15 001	à	30 000 €	15 %
30 001	à	40 000 €	10 %
40 001	à	50 000 €	9 %
50 001	à	100 000 €	8 %
100 001	à	150 000 €	7 %
150 001	à	200 000 €	6 %
200 001	à	250 000 €	5,5 %
250 001	à	300 000 €	5 %
300 001	à	400 000 €	4,5 %
400 001	à	500 000 €	3 %
500 001	et plus		2,5 %

Les honoraires peuvent être à la charge du vendeur, de l'acquéreur ou partagés entre l'acquéreur et le vendeur.

LOCATION

- Honoraires de négociation et d'entremise : **90,- €** pour le propriétaire
- Honoraires de visite, constitution du dossier du locataire et rédaction du bail :
 - 8 % du loyer annuel** pour le propriétaire
 - 8 % du loyer annuel** pour le locataire
- Honoraires de réalisation de l'état des lieux d'entrée :
 - 90,- €** pour le propriétaire
 - 90,- €** pour le locataire

NOS TARIFS S'ENTENDENT T.T.C.